

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION KING CLUB BY SCANIA

Définition :

Dans le cadre du développement de sa marque et de son image la société SCANIA France a créé un Club regroupant toute personne intéressée par cette marque et ses produits. Ce Club est dénommé « **King club by SCANIA** », ci après dénommé « le Club », est ouvert moyennant les présentes conditions à toute personne désirant y adhérer.

Coût de l'adhésion:

L'adhésion est souscrite moyennant la somme de 49,00 euros TTC et est réglée au moyen d'un chèque établi à l'ordre de SCANIA France SAS ou d'un paiement par carte bancaire, lequel est envoyé à la société SCANIA France avec le bulletin d'adhésion ci-joint dûment complété et signé par l'adhérent. Le présent tarif est valable pour toute souscription jusqu'au 31 décembre 2016 et sera susceptible de révision après cette date.

Prise d'effet et durée de l'adhésion :

L'adhésion sera effective à compter de l'encaissement par la société SCANIA France du chèque de règlement envoyé par l'adhérent.

L'adhésion au Club dans les conditions ci-dessus définies emporte acquiescement sans réserve par l'adhérent aux présentes conditions générales.

L'adhésion est souscrite pour une année de date à date. Elle prendra fin automatiquement à la date anniversaire de l'adhésion, sauf renouvellement exprès demandé par l'adhérent.

L'adhésion est souscrite pour une année ferme, et ne peut être interrompue avant sa date anniversaire. Toute interruption d'utilisation des offres et avantages de l'adhésion par l'adhérent n'emporte aucun droit à indemnisation ou dédommagement.

Droits et privilèges de l'adhérent :

Carte d'adhérent : chaque adhérent au Club reçoit une carte personnelle avec un code d'accès et un mot de passe permettant à l'adhérent d'accéder à toutes les rubriques et à tous les services offerts par le Club via le site Internet www.scaniakingclub.com.

Les codes d'accès et mot de passe seront automatiquement neutralisés à la date anniversaire de l'adhésion à défaut pour l'adhérent d'avoir signifié sa demande de renouvellement d'adhésion.

Avantages du club: l'adhésion au club emporte pour l'adhérent le droit de bénéficier des avantages offerts par la société SCANIA France.

Droit d'accès et de rectification :

Conformément à la loi 6 janvier 1978, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant moyennant une demande adressée au club par tout moyen.

Obligations de l'adhérent :

Caractère personnel de l'adhésion : l'adhésion au Club est nominative et strictement personnelle à l'adhérent. L'adhésion n'est ni transmissible, ni cessible. En conséquence, seul l'adhérent bénéficie des privilèges et avantages du club.

Toute perte de la carte d'adhérent, du code d'accès et du mot de passe de l'adhérent doit être immédiatement signalée à la société SCANIA France qui ne pourra en aucun cas être tenue des conséquences d'utilisation de ceux-ci par un tiers.

Changement de coordonnées de l'adhérent : l'adhérent devra immédiatement signaler au club par tout moyen (mise à jour de sa page de profil sur le site internet www.scaniakingclub.com, messages électroniques ou courriers) toute modification le concernant durant l'adhésion. À défaut, la société SCANIA France ne peut être tenue pour responsable de l'erreur pouvant être générée par le défaut de l'adhérent de signaler ses nouvelles coordonnées ou les modifications le concernant.

Droit à l'image :

L'adhérent qui bénéficie d'un droit d'accès au site Internet du Club s'engage à respecter les droits attachés à la marque SCANIA, à ses logos et signes distinctifs, et reconnaît que toutes reproductions et utilisations sont constitutives de contrefaçons passibles de poursuites judiciaires.

L'adhérent autorise expressément que soient diffusées sur le site Internet du Club ou sur tout autre support de la société SCANIA France toutes photographies prises à l'occasion de manifestations organisées ou offertes par le Club sur lesquelles il apparaîtrait, sans que cette utilisation et/ou diffusion ne lui permette de faire valoir un droit à l'image.

SCANIA France se réserve la possibilité de diffuser ou non les photographies que tout adhérent pourrait par ailleurs proposer.

Les droits du club :

La société SCANIA France, gestionnaire du Club, se réserve la possibilité de neutraliser le code d'accès et le mot de passe de l'adhérent en cas de manquement de celui-ci aux obligations ci-dessus indiquées sans que cela puisse entraîner un quelconque droit à dédommagement pour l'adhérent.

La Société SCANIA France négocie au mieux des intérêts de ses adhérents les avantages du Club auprès de ses partenaires. Le retrait d'un avantage par un partenaire ne saurait engager la responsabilité de la société SCANIA France.

